

Apprendre à développer avec l'IA générative

Filière : **IA & Innovation** Sous-filière : **AI Modeling, tools & frameworks**

RÉFÉRENCE

ADV-IAG

DURÉE

1 JOUR (7H)

PRIX UNITAIRE HT

SUR DEMANDE

Description

Atelier de découverte des opportunités qu'offre l'IA générative pour les développeurs/développeuses.

—
Ce séminaire est accessible également à travers le parcours de formation Ox'days.

[>> Pour savoir plus sur les Ox'days](#)

Objectifs pédagogiques

Apprendre les bases et les bonnes pratiques du développement assisté par IA

Public cible

- Managers
- Développeurs/développeuses Junior/Senior

Pré-requis

Bases du développement applicatif : IDE, API, architecture des projets logiciel

Modalités d'évaluation

Questionnaire de fin de formation

Programme de la formation

On apprendra à écrire et ajouter des features au frontend et backend d'une application démo en python en 2 temps :

OXiane Institut

98 avenue du général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

RCS Nanterre 430 112 250 000 21 / Code NAF 6202A
Organisme de formation N° 11 92 16 52 492



Phase 1 : Utiliser l'IA générative dans son IDE via un plugin

- Installer Github CoPilot pour Pycharm
- Utiliser CoPilot pour générer des fonctions
- Conditionner Copilot pour générer des tests et des commentaires

Phase 2 : Utiliser un chatbot pour désigner une application

- Utiliser l'interface web de ChatGPT pour produire du code
- Comprendre les limites des capacités de ChatGPT
- Utiliser les avantages de ChatGPT

Au delà de cet exemple pratique on abordera les compétences suivantes :

Compétences stratégiques

- Décider quand faire appel à l'IA Générative dans sa pratique de développeur
- Choisir les outils adaptés aux besoins de ses équipes

Compétences pratiques

- Savoir intégrer l'IA générative comme outil de productivité
- Savoir intégrer l'IA générative comme fonctionnalité applicative

Compétences théoriques

- Comprendre le mode de fonctionnements des IA textuelles
- Comprendre les enjeux de la production de code par des IA génératives



Programme mis à jour le **30 janvier 2024**